

# *Pêche côtière et gouvernance*

## *Cas d'étude de la coquille Saint-Jacques*

### *en baie de Saint-Brieuc*

GIFS • Activité 1



Avec le soutien financier de



Ce rapport a été rédigé par l'équipe de la Cellule Etudes et Transfert du Pôle halieutique - AGROCAMPUS OUEST avec le soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du projet GIFS : Geography of Inshore Fishing and Sustainability, programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV A 2 Mers Seas Zeeën, cofinancé par le FEDER.

La citation de ce document se fait comme suit :

PICAULT David et LESUEUR Marie, 2014. *Pêche côtière et gouvernance (France). Le cas d'étude de la pêcherie de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc*. Rapport d'étude. Projet GIFS. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°21, 40 p.

Contact :

Marie LESUEUR

Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

Cellule Études et Transfert

65 rue de Saint Brieuc - CS 84215

35042 Rennes Cedex

Tel : 02 23 48 58 62

marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr

© AGROCAMPUS OUEST 2014

© Photos AGROCAMPUS OUEST

Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°21

# Pêche côtière et gouvernance

*Le cas d'étude de la pêcherie de coquille Saint-Jacques  
en baie de Saint-Brieuc*

Action 1 - Projet GIFS

2014



<b>Présentation de l'étude</b> .....	<b>1</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>2</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Méthodologie</b> .....	<b>6</b>
1.1 Choix de l'étude de cas .....	6
1.2 Détail de la méthode utilisée .....	6
<b>2 Un système historique de gouvernance basé sur la cogestion</b> .....	<b>8</b>
2.1 Une gestion collective historique .....	8
2.2 Une gouvernance basée sur la cogestion .....	9
2.2.1 L'administration et les Comités des pêches, acteurs de la gouvernance .....	9
2.2.2 Le rôle des Comités des pêches - structures professionnelles - dans la gestion de la pèche pêcherie .....	10
2.2.3 La participation des autres acteurs .....	10
2.2.4 Le système décisionnel de la cogestion de la coquille Saint-Jacques .....	11
2.2.5 La mise en place d'un système de licences comme mesure de gestion .....	13
2.2.6 Un fort contrôle de la pèche voulu par les pêcheurs.....	14
2.3 La participation des pêcheurs à des projets communs.....	15
2.3.1 Les projets éoliens : le rôle des pêcheurs .....	15
2.3.2 Les projets en lien avec l'environnement marin .....	17
2.3.3 Les projets en lien avec la commercialisation de la coquille Saint-Jacques.....	18
2.3.4 Une valorisation des produits par la communication .....	20
<b>3 Les limites de la gouvernance de cette pèche</b> .....	<b>21</b>
3.1 Les points faibles à l'échelle de la pèche .....	21
3.1.1 Une pèche dangereuse .....	21
3.1.2 Le problème de renouvellement au niveau des structures professionnelles.....	21
3.1.3 Un système de gestion pas toujours respecté .....	22
3.1.4 Un manque de valorisation de la ressource : adapter l'offre à la demande.....	22
3.2 Faire entendre sa voix au-delà de la pèche, une réelle difficulté.....	23
3.2.1 Une bonne écoute à un niveau local.....	23
3.2.2 Un manque d'écoute au niveau national et européen .....	24
3.2.3 Difficile de se faire entendre dans un espace de plus en plus saturé ? .....	24
<b>Conclusion et points clefs</b> .....	<b>25</b>

**Liste des acronymes .....29**  
**Bibliographie.....30**

## PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

Le projet GIFS (Geography of Inshore Fishing and Sustainability) regroupe des partenaires anglais, français, belges et néerlandais. Il a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A des 2 Mers, cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ce projet GIFS, au sein duquel s'insère la présente étude, a débuté en 2012 et fait suite au projet franco-britannique CHARM (Channel integrated Approach for marine Resource Management) ([www.charm-project.org](http://www.charm-project.org)). L'objectif du projet GIFS est d'étudier l'importance socio-économique et culturelle globale de la pêche côtière afin d'intégrer ces dimensions dans les politiques des pêches, dans la politique maritime, dans les stratégies côtières de régénération urbaine et plus largement dans le développement durable des zones littorales.

Les travaux du projet GIFS couvrent la Manche et le sud de la Mer du Nord en associant six partenaires. Toutes les actions sont mises en œuvre de façon conjointe entre ces différents partenaires afin que le projet revête un véritable caractère transfrontalier.



### Localisation des différents partenaires du projet

Au sein de ce projet, les actions réalisées sont regroupées en trois grands thèmes :

- ✓ Gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes ;
- ✓ Lieux de pêche et communautés ;
- ✓ Economie et régénération des communautés de pêche.

Ce rapport s'insère dans l'activité 1 du projet GIFS « Gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes » ayant pour objectifs :

- ✓ De comprendre les différents modes de gouvernance côtière de la zone d'étude et identifier les pratiques de gestion.
- ✓ D'inventorier et comprendre les approches et les cadres de gestion existants dans l'ensemble de la zone d'étude et identifier la place de la pêche maritime dans ces derniers.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les acteurs rencontrés pour leur grande disponibilité et leur intérêt pour l'étude. L'objectif de ce rapport étant de réaliser une étude sur la gouvernance de la pêche côtière sur le littoral français de la Manche et du sud de la mer du Nord, les discussions ont été très enrichissantes et ont permis de soulever de nouvelles pistes de réflexion.

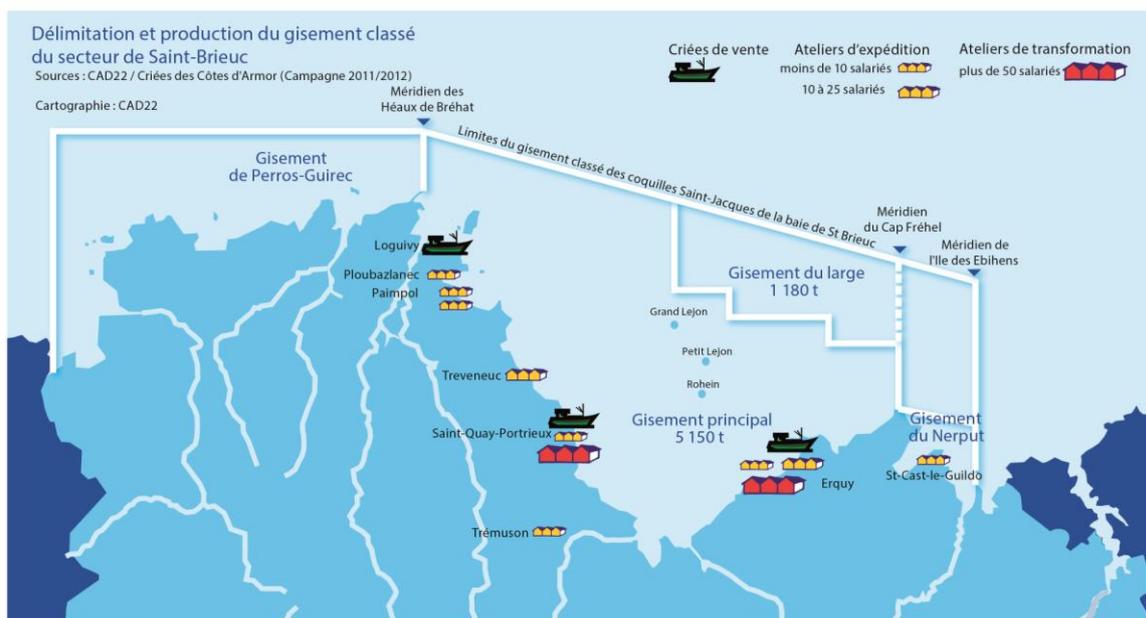
**Objectif** - Ce rapport présente les résultats de l'étude sur la gouvernance des pêches côtières entrepris lors du projet GIFS pour le cas d'étude sur la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc. L'objectif est de mieux comprendre les différents modes de gouvernance de cette pêcherie et d'identifier la place de la pêche dans cette zone. Les résultats de l'étude donnent un aperçu de la façon dont la communauté de pêcheurs interagit avec les organismes régaliens et les principaux décideurs à différentes échelles de gouvernance (local, national et européenne). AGROCAMPUS OUEST a examiné comment, et dans quelle mesure, les pêcheurs sont engagés dans les structures de gouvernance pour préserver la viabilité économique et sociale de leur communauté. Ces résultats fournissent un exemple de la gouvernance en France, complétés dans le cadre du projet GIFS par d'autres cas d'études en France, en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas afin de mieux situer le rôle de la pêche côtière dans le cadre du développement durable de la zone côtière.

**Méthode** - Pour répondre à cet objectif, cinq pêcheries (dont la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc) ont été étudiées en France permettant ainsi d'avoir un échantillon des différents métiers de la pêche côtière. Pour chaque zone, une dizaine de participants issus de la communauté de pêcheurs, des parties prenantes publiques et privées et des scientifiques ont été choisis pour des entretiens semi-structurés. Les données recueillies lors de ces enquêtes ont été analysées qualitativement. La méthodologie complète, y compris les critères de sélection des participants est expliquée dans la section suivante pour le cas d'étude de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc.

**Principaux résultats** - Les conclusions ont mis en évidence les mécanismes, les structures et les projets utilisés par les pêcheurs et les parties prenantes pour communiquer leurs opinions et faire évoluer la gouvernance. Le système de gestion mis en place dans la bande côtière est majoritairement basé sur la cogestion : les professionnels travaillent en collaboration avec l'administration et les scientifiques. Cette gouvernance permet aux pêcheurs d'avoir une réglementation locale adaptée à leurs besoins et à la durabilité de la pêcherie notamment avec la mise en place d'outils de gestion comme les licences. Ce système n'exclut pas quelques faiblesses à l'échelle locale, nationale et européenne.



Surnommée « l’or blanc », la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) est un emblème de la baie de Saint-Brieuc. C’est un bivalve qui se trouve sur les fonds sablonneux meubles généralement entre 20 et 50 mètres et qui est présente dans les eaux tempérées européennes depuis les côtes de Norvège jusqu’au nord de l’Espagne (Ifremer, 2010). En France, la coquille Saint-Jacques est la quatrième espèce commerciale en valeur et représente un chiffre d’affaires de 40 millions d’euros (FranceAgriMer, 2013). Son exploitation fait l’objet d’une réglementation stricte dont l’objectif est de préserver le stock sur le long terme. Dans les Côtes d’Armor, la pêche de la coquille Saint-Jacques est une activité majeure. En effet, c’est le département où se situe le gisement le plus grand de France avec environ 150 000 ha (**Figure 1**). Trois zones distinctes en baie de Saint-Brieuc sont exploitées, le gisement principal dit « de la Baie », le gisement du large et le gisement de Nerput.



**Figure 1 : Gisement de Coquille Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc (source : CAD22, 2011)**

Le gisement de coquilles Saint-Jacques connaît une grande variabilité interannuelle du stock (Laubier *et al.*, 2003). Depuis 1973, un suivi scientifique réalisé par Ifremer, à la demande des pêcheurs, est mis en place chaque année pour mieux connaître le stock et adapter l’effort de pêche à la ressource disponible. A cela, s’ajoute un cadre règlementaire mis en place à l’origine par les professionnels et qui inclut, entre autres, un système de licence pour contrôler l’accès à la ressource.

Cette activité de pêche saisonnière se pratique d’octobre jusqu’en avril environ, afin de ne pas perturber la reproduction des coquilles Saint-Jacques. Elle concerne, pour cette zone, 255 navires pour la campagne 2013-2014<sup>1</sup>, dont 85 % sont issus des quartiers maritimes des Côtes d’Armor (les autres navires venant principalement des ports du Finistère). Les navires pêchent ce coquillage avec des dragues dont les caractéristiques sont fixées par la réglementation locale. Deux dragues maximum à bord sont autorisées. Si la coquille Saint-Jacques représente une grande part du chiffre

<sup>1</sup> Délibération 2013-059 du 11 juin 2013 du Comité régional fixant le nombre de licence de pêche des coquilles Saint-Jacques sur le secteur de Saint-Brieuc.

d'affaires annuel (jusqu'à 40 %), ces navires exercent bien souvent un autre métier (dragues à coquillages, chalut, filets ou palangres à poissons, casiers à crustacés) quand la saison est terminée (Macher *et al.*, 2011). Pendant la campagne 2012-2013, quelques 5710 tonnes ont été débarquées, principalement dans les criées costarmoricaines d'Erquy, de Saint-Quay-Portrieux et de Loguivy de la Mer, générant près de 11 millions d'euros de gains (CAD22, 2013).

La pêche de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est basée sur un système réglementaire géré collectivement à la demande des pêcheurs, depuis les années 1970. Il s'agit de la première pêcherie d'importance en Manche pour laquelle un dispositif spécial a été créé pour tenter de limiter le nombre de navires (Meuriot *et al.*, 1987). Dès le départ, les pêcheurs ont pris conscience de l'importance de gérer la ressource ce qui a débouché sur la création d'une gouvernance basée sur un système de cogestion impliquant structures professionnelles et administration avec un soutien scientifique.

## 1. METHODOLOGIE

Dans le cadre du projet GIFS, l'équipe d'AGROCAMPUS OUEST a été en charge de l'étude de la gouvernance des zones côtières et des pêches maritimes (en France) avec l'analyse des méthodes de gouvernance des activités de pêche côtière à travers cinq cas d'étude. La méthodologie utilisée a été commune à tous les partenaires quel que soit le pays.

### 1.1 Choix de l'étude de cas

Le premier cas d'étude de la gouvernance de la pêche côtière en France a été réalisé sur la Coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) en baie de Saint-Brieuc. Tout d'abord, c'est une espèce emblématique de la baie de Saint-Brieuc pêchée par une flotte composée de dragueurs polyvalents. Elle a une place très importante dans cette région que ce soit en termes économiques (5 710 tonnes débarquées en 2012) (CAD22, 2013) ou culturels (manifestations liées à la pêche de cette espèce). L'espèce est nationalement connue et reconnue. De plus, elle est très intéressante d'un point de vue de la gouvernance de la pêche côtière en France. La pêche de la Coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est basée sur un système réglementaire géré collectivement sur la demande des pêcheurs depuis les années 1970. Il s'agit de la première pêcherie d'importance en Manche pour laquelle un dispositif spécial a été créé pour tenter de limiter le nombre de navires. On a donc un certain recul sur les atouts et les limites de cette gouvernance basée sur la cogestion. Enfin, de nombreux projets sont liés à cette communauté de pêcheurs comme l'implantation d'énergies marines, la création ou projet de création d'Aire Marine Protégée (AMP), des projets de promotion de l'espèce et de la pêche, etc. La baie de Saint-Brieuc est une zone maritime en pleine mutation du fait de la multiplication des usagers, il est donc intéressant d'étudier comment une importante communauté de pêcheurs peut défendre ses intérêts.

### 1.2 Détail de la méthode utilisée

Nous allons maintenant nous intéresser au cadre du cas d'études, à la stratégie d'échantillonnage, au processus d'acquisition et à l'analyse des données utilisées dans cette recherche. Une étude de cas pilote a été menée à Hastings (Angleterre) pour fournir un premier aperçu des thèmes dominants de la gouvernance de la pêche, mais aussi pour aider à développer et à affiner la méthodologie. Les données de ce projet pilote ont servi à réaliser le guide d'entretien et à identifier les thèmes à explorer, les critères d'échantillonnage des participants et le cadre d'analyse. Les structures qui interviennent dans la gouvernance et les parties prenantes ont été identifiées grâce à des échanges avec les professionnels des pêcheries. Un échantillon raisonné des personnes à interroger a été choisi sur la base des critères suivants :

1. Parties prenantes de différents secteurs privés et publiques impliqués directement dans chaque pêcherie, y compris le secteur aval (commercialisation, transformation) pour mieux comprendre la nature de leur participation et interactions dans la gouvernance des pêches
2. Parties prenantes engagées directement dans la gouvernance à différentes échelles : locale, régionale, nationale et internationale pour comprendre comment et pourquoi la pêcherie s'engage / participe ou non au système décisionnaire.

Il convient de noter que la spécificité des études de cas influence la nature exacte de l'échantillon des parties prenantes. Ainsi, la liste des participants varie pour chaque étude de cas surtout quand les parties prenantes ont « plusieurs casquettes » et peuvent fournir un point de vue sur la gouvernance au niveau local, régional et/ou national. En outre, dans certains cas, des participants se sont désistés par faute de temps ou d'intérêts. Le tableau des participants pour le cas d'étude de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est détaillé ci-dessous (**Tableau 1**). Les noms de tous les participants n'ont pas été divulgués.

**Tableau 1 : tableau des participants**

Participant	Secteur/Rôle	Date	Durée
1. Participant A	CRPMEM	5 nov. 2013	61 min
2. Participant B	Directeur de criée	21 nov. 2013	60 min
3. Participant C	Conseil général	10 dec. 2013	109 min
4. Participant D	Scientifique	19 dec. 2013	60 min
5. Participant E	Administration locale	12 nov. 2013	74 min
6. Participant F	CDPMEM	12 nov. 2013	76 min
9. Participant I	Pêcheur	22 nov. 2013	34 min
8. Participant H	Organisation de pêcheur	14 fev. 2013	108 min

La méthode de l'entretien semi-structuré a été choisie car elle permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs. Cette méthode a l'avantage de laisser la possibilité d'éclaircir des points soulevés (Hay, 2005) durant le face-à-face. Un guide d'entretien thématique composé de questions ouvertes a été élaboré et la possibilité d'élargir ou d'introduire de nouveaux thèmes a été prise en compte. Le guide d'entretien a été réalisé après discussions entre tous les partenaires du projet et ajusté après l'étude de cas pilote à Hastings en 2012. Les thèmes abordés dans les entretiens couvrent les thématiques suivantes : la gouvernance de la pêcherie (évolution, historique, relation entre les différents acteurs), l'implication de l'État et des pêcheurs dans la gouvernance des pêcheries ; freins et leviers des projets en cours sur la pêcherie ; l'impact socio-économique de cette pêcherie (sur tourisme, économie locale) ; les interactions entre la communauté de pêcheurs et les organismes locaux/régionaux/nationaux ou européens. Ces entretiens semi-structurés donnent au chercheur la possibilité de mieux comprendre les processus complexes (comme la gouvernance) à l'aide d'un procédé plus interactif.

Pour l'étude de cas de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc, 8 entretiens semi-structurés ont été réalisés entre février et décembre 2013. Les entretiens ont été menés en personne sur le lieu de travail de l'enquêté ou dans un espace communautaire pour assurer la commodité, le confort et l'intimité des participants. La majorité des entretiens ont été enregistrés numériquement pour améliorer la précision des données recueillies. Des notes ont été prises lorsque le participant ne souhaitait pas être enregistré.

Une analyse thématique a été adoptée pour l'étude des données brutes (Brewer, 2000). Les comptes rendus des entretiens ont été analysés en utilisant cette approche pour identifier les thèmes communs, les contradictions des différentes parties prenantes mais aussi pour identifier les problèmes, besoins et améliorations nécessaires à la gouvernance de la pêche. Le rapport de l'étude de cas a été étayé par des citations issues des entretiens pour illustrer les propos.

## 2 UN SYSTÈME HISTORIQUE DE GOUVERNANCE BASÉ SUR LA COGESTION

La pêche à la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est l'une des activités halieutiques les plus encadrées de France. La gestion collective de cette pêche, mise en place depuis plus de quarante ans, permet une exploitation raisonnée de la ressource avec la participation conjointe de l'Etat et des pêcheurs.

### 2.1 Une gestion collective historique

L'exploitation de la coquille Saint-Jacques a réellement redémarré, après le déclin du stock de praires, au début des années 1960 avec la redécouverte du gisement. Le stock a rapidement été exploité de façon intensive à partir de 1962 suite notamment à la disparition de la pieuvre, son principal prédateur. L'augmentation rapide du nombre de navires et la diminution importante du stock rend alors nécessaire la mise en œuvre de mesures d'encadrement de la pêche. Cette première étape de prise de conscience collective d'un besoin de gestion, impulsée par les pêcheurs, se traduit dans les faits par une limitation du temps de pêche autorisé (4 jours par semaine et 6 h par jour).

En 1972, une section « coquillage » du Comité interprofessionnel des coquillages des pêches<sup>2</sup> est par ailleurs créée à la demande des pêcheurs et de leurs représentants afin de gérer au mieux cette ressource. L'année suivante, cette section opte pour la création d'une licence spéciale de pêche à la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (Lesueur *et al.*, 2009). Délivrée au couple patron/propriétaire, cette licence permet une limitation et une modulation du nombre de navires exploitants la ressource. Progressivement, le système horaire journalier mis en place est complété par des jours de pêche autorisés et une réglementation technique plus contraignante : « *En 1977, nous avons décidé de mettre en place une réglementation draconienne. Celle-ci limite la taille des bateaux à 13 mètres et 250 chevaux* » (France Filière Pêche, 2013).

Aujourd'hui, la réglementation relative à cette licence est élaborée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne. Elle est ensuite entérinée par le Préfet de région.

---

<sup>2</sup> Ce comité deviendra plus tard le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

## 2.2 Une gouvernance basée sur la cogestion

Il existe deux acteurs principaux dans la gestion de cette pêche à la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc : l'Etat, avec une représentation administrative régionale, et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM).

### 2.2.1 L'administration et les Comités des pêches, acteurs de la gouvernance

Dans ce système, prédominant en France dans les eaux territoriales (Picault et Lesueur, 2014a), l'initiative de gestion de la ressource vient principalement de ces utilisateurs locaux. Les pêcheurs sont représentés ici, à l'échelle régionale, par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne, et par les Comités Départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) à l'échelle départementale. Ce sont des organisations professionnelles. La prise de décision est participative, donnant aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leurs positions. Les pêcheurs jouissent ainsi d'un certain degré d'autonomie du fait qu'ils détiennent une part de contrôle dans la gestion de la pêcherie (Ferracci, 2011). Cependant, les prises de décisions réglementaires reviennent à l'administration nationale ou régionale. L'administration de la pêche est représentée au niveau de la Bretagne par la Direction InterRégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) et le Préfet de région. Au niveau local (département), c'est la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le préfet de département.

L'Etat français a donné aux Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins (et plus globalement au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins), qui représentent les pêcheurs, des missions de représentation et de défense des intérêts de la profession dans tous les domaines qui concernent la filière (production, commercialisation, social, formation, environnement...). *« Elle donne la possibilité de participer à l'élaboration des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques et de récolte des végétaux marins pour les espèces qui ne sont pas soumises à des Totaux Admissibles de Captures (TAC) ou des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union Européenne (UE) dans les eaux territoriales. Mais aussi de participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer, de participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres, de participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins, d'apporter un appui scientifique et technique à leurs membres ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer ».* (CRPMEM, 5 nov. 2013).

La communauté de pêcheurs de coquilles Saint-Jacques s'appuie donc sur ce système de cogestion pour l'élaboration de la réglementation spécifique à leur métier et à la région, celle-ci est ensuite validée par l'Etat. Dans ce système, le pêcheur est donc force de proposition. La gouvernance de cette pêcherie reste ainsi basée sur des structures locales et régionales qui ont un rôle crucial en matière de représentation des pêcheurs, ce qui reste toutefois commun à un grand nombre de pêcheries côtières en France, comme celle du homard en baie de Granville (Picault et Lesueur, 2014b).

---

## 2.2.2 Le rôle des Comités des pêches - structures professionnelles - dans la gestion de la pêche

La communauté de pêcheurs de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est représentée directement par les Comités Départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM). Le principal pour la pêche de la coquille Saint-Jacques est celui des Côtes d'Armor qui représente 211 navires (en 2013) et dans une moindre mesure ceux d'Ille-et-Vilaine et du Finistère. Dans ces structures, le président élu par les pêcheurs, possède un rôle de porte-parole et de défense de leurs intérêts. Il existe donc une représentation des pêcheurs « à la source », proche du terrain. Ces comités bénéficient d'une autonomie juridique et financière et ont la confiance de leurs pêcheurs : *« Je n'ai pas vraiment le temps de m'impliquer dans la structure car je pêche la semaine, commercialise le weekend. J'ai confiance dans le président du Comité départemental »* (Pêcheur, 22 nov. 2013).

Au niveau régional, le CRPMEM de Bretagne reste la structure professionnelle référente ainsi que l'interlocuteur privilégié au niveau de l'administration et des politiques. Il représente, en effet, les pêcheurs auprès de l'Etat, de ses services déconcentrés et des collectivités territoriales, et a notamment pour mission de défendre leurs intérêts tout en participant à l'amélioration de la durabilité du secteur à l'échelle régionale et nationale. Son président, élu par les professionnels bretons, est appuyé pour les dossiers techniques par des salariés permanents. Cette organisation professionnelle prévue par la Loi<sup>3</sup> permet de disposer de prérogatives de puissance publique (adhésion obligatoire, prélèvement d'une cotisation professionnelle obligatoire, possibilité d'établir des règles de gestion des ressources opposables en droit, capacité à mettre en place des gardes jurés, etc.). A l'intérieur des zones réglementairement situées dans les eaux territoriales (bande des 12 milles), l'organisation des pêcheries est confiée au CRPMEM de Bretagne, incluant l'ensemble des gisements de la baie de Saint-Brieuc.

---

### 2.2.3 La participation des autres acteurs

- **Les scientifiques**

Les scientifiques sont un maillon important pour la gouvernance de la pêche de la coquille Saint-Jacques. Un des objectifs de gestion est d'assurer la durabilité des ressources halieutiques, cela ne peut se faire sans connaissance scientifique des stocks exploités. C'est Ifremer qui intervient en France sur cet aspect et notamment sur la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc. Créé en 1984<sup>4</sup>, Ifremer est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), placé sous la tutelle conjointe du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et celui de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie. Il intervient indirectement dans la cogestion car les scientifiques n'ont pas de le pouvoir de vote dans le système décisionnel. Ils ont un rôle de conseil.

---

<sup>3</sup> Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche – LMAP – JORF du 28 juillet 2010, pages 3 à 90.

<sup>4</sup> <http://www.ifremer.fr/L-institut>

Les responsables professionnels et les pêcheurs eux-mêmes se sont organisés avec le soutien de l'administration maritime et des scientifiques d'Ifremer pour gérer au mieux la ressource. Même si la pêche de la coquille Saint-Jacques n'est pas encadrée par des « Totaux Admissibles de Captures » (TAC - quantités maximales à ne pas dépasser) communautaires, le CRPMEM de Bretagne préconise un quota de pêche global depuis 1980. Cette préconisation est basée sur l'avis d'Ifremer qui effectue des campagnes annuelles depuis 1966 pour estimer l'abondance du stock. D'après les enquêtés, les connaissances d'Ifremer sont primordiales pour la gestion de la pêcherie car *« le quota préconisé n'est pas juste le fruit d'une simple règle de trois »* (Scientifique, 19 dec. 2013). Les recherches menées par Ifremer sont communiquées aux pêcheurs *via* les Comités départementaux pour les informer sur l'état de la ressource. Les connaissances scientifiques sont la base de la gestion de cette pêcherie. Les scientifiques en charge du suivi de la coquille Saint-Jacques ont de bons contacts avec les structures professionnelles et envoient des observateurs scientifiques en cas de besoin sur les bateaux de pêche : *« J'ai une autorisation pour embarquer du personnel d'Ifremer et des stagiaires. J'ai toujours eu un bon contact avec les observateurs et cela permet de se tenir informé de ce qu'ils étudient »* (Pêcheur, 22 nov. 2013).

- **Les Organisations de Producteurs**

Les Organisations de Producteurs (OP) sont des associations qui ont « pour objectif d'assurer l'exercice rationnel de la pêche et l'amélioration des conditions de vente de leurs adhérents » (règlement CE 104/2000). Dans le cas de la coquille-Saint Jacques en baie de Saint-Brieuc, la principale OP est COBRENORD. Les OP ont deux missions principales (Vidie et *al.*, 2013). La première concerne la gestion de la ressource, en particulier la répartition des quotas (pour les espèces sous quota européen) entre leurs adhérents et leur suivi. Cette mission n'existe pas dans le cas de la coquille Saint-Jacques car ce n'est pas une espèce sous quota européen. La deuxième concerne l'élaboration de stratégies commerciales et la mise en marché des produits de la mer (normes de mise en marché).

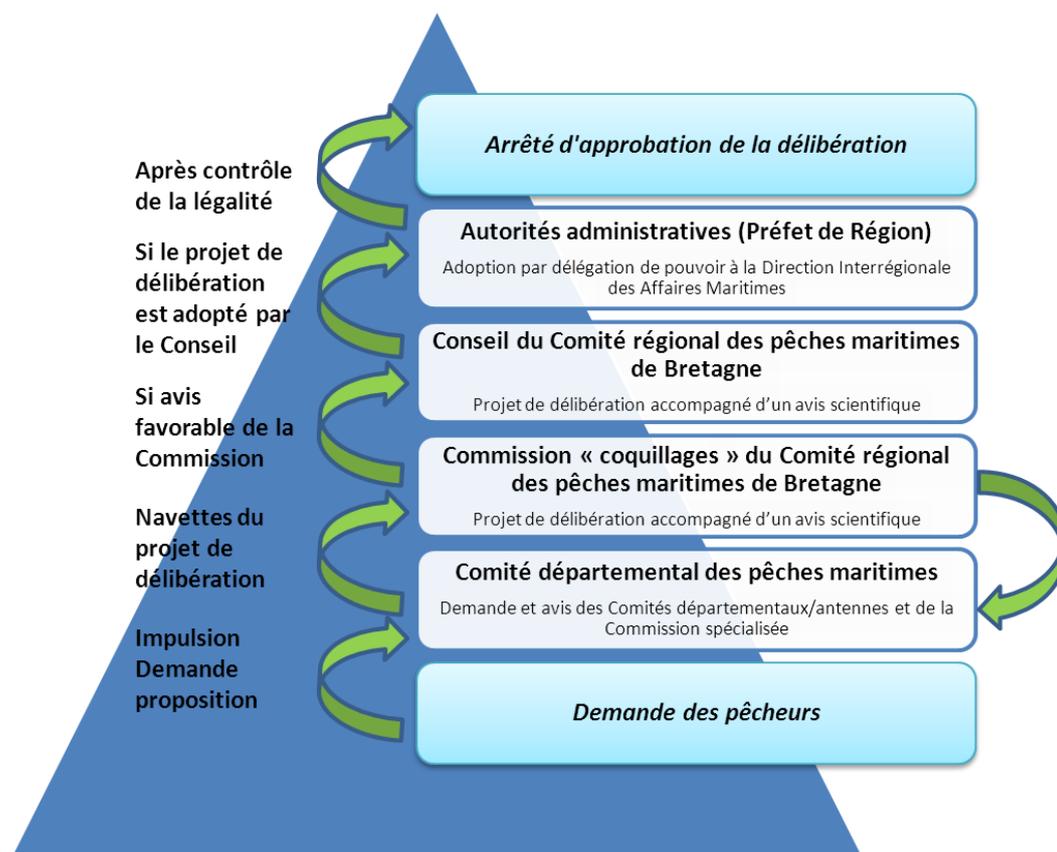
---

#### **2.2.4 Le système décisionnel de la cogestion de la coquille Saint-Jacques**

Le système de cogestion prend en compte directement le pêcheur ou le groupe de pêcheurs qui va émettre une demande vis-à-vis de la gestion de la pêcherie. Directement en relation avec les pêcheurs et les Comités départementaux, il existe une commission « coquille Saint-Jacques ». C'est au sein de cette commission que les représentants locaux des pêcheurs peuvent émettre des avis en matière de gestion de la pêcherie et qu'ils proposent les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche à la coquille Saint-Jacques, les jours et les horaires de pêche, les quotas indicatifs et la date de fermeture de la pêche quand le quota indicatif est atteint. Cette commission « coquille Saint-Jacques » représente donc un premier échelon de gouvernance par lequel les pêcheurs peuvent se faire entendre et faire remonter leurs demandes au CRPMEM de Bretagne : *« On peut donner son avis à la commission coquille Saint-Jacques mais pas au-delà si on n'est pas impliqué, ni membre de la commission ou élu »* (Pêcheur, 22 nov. 2013).

A l'échelle régionale, au sein du CRPMEM de Bretagne, la commission « coquillages » présidée par un professionnel, a pour but de donner un avis sur les demandes des Comités départementaux (*via* la commission « coquille Saint-Jacques ») concernant de nouveaux points de réglementation.

Cette commission « coquillages » est ainsi censée faire remonter cet avis au conseil du CRPMEM de Bretagne pour validation. Lieu d'échanges entre pêcheurs spécialisés, elle fait également intervenir des scientifiques pour donner leurs avis sur les problématiques abordées. Si elle ne dispose pas de pouvoir de décision, elle possède en revanche un rôle déterminant de proposition, comme par exemple les dates d'ouverture de la campagne de pêche. Au final, cette commission « coquillages » propose un ou des projets de délibération qui sont ensuite soumis au conseil (composé d'élus) du CRPMEM de Bretagne. Si celui-ci donne un avis favorable, le projet est transmis à l'autorité administrative à l'échelon régional (la DIRM) qui peut l'adopter par délégation de pouvoir du Préfet de Région (Picault et Lesueur, 2014a). Après un contrôle de la légalité, le projet de délibération sera traduit en arrêté préfectoral. Le schéma d'adoption des délibérations est résumé dans la **Figure 2**. Ce schéma décisionnel de la cogestion de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est semblable à d'autres pêcheries côtière à quelques ajustements près (par exemple pour la gestion du homard en baie de Granville il n'existe pas de Comité départemental mais des antennes du CRPMEM de Basse-Normandie (Picault et Lesueur, 2014 b)).



**Figure 2 : Système décisionnel de cogestion pour la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (communication personnelle du CRPMEM Bretagne, 2013)**

Il existe aussi une commission « coquillages de pêche » au niveau national présidée par un professionnel. Dans le cadre de la participation à la gestion équilibrée des ressources, celle-ci peut élaborer et proposer au Conseil du CNPMEM des délibérations sur des questions particulières touchant aux conditions d'exercice de la profession. Ces délibérations peuvent être rendues obligatoires par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. D'autres commissions nationales, comme la commission « crustacés », existent par ailleurs à l'échelle française selon le même fonctionnement (Picault et Lesueur, 2014 b).

---

## 2.2.5 La mise en place d'un système de licences comme mesure de gestion

La gestion de la pêche de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc (qui n'est pas une espèce sous quota européen) est basée sur un système de licences nationales (*via* le CNPMEM) et régionales (*via* le CRPMEM de Bretagne). « *Ce système a pour objectif le **maintien des équilibres sociaux et économiques par un partage des ressources** et une résolution équilibrée des différends de cohabitation ou de marché. Il se distingue, en cela, de la Politique Commune des Pêches qui privilégie la diminution des outils de production pour limiter l'effort de pêche* » (CRPMEM, 5 nov. 2013).

La licence de pêche des coquilles Saint-Jacques, a été mise en place en baie de Saint-Brieuc dès 1973 au niveau local. La licence est délivrée par le CRPMEM de Bretagne qui fixe les contingents (limitation du nombre de navire), les critères d'attribution, les modalités pratiques d'organisation de la campagne ainsi que les mesures techniques spécifiques dans le respect de la délibération nationale. Chaque année, sont définis un *numerus clausus* de licences et un contingentement par CDPMEM par le CRPMEM de Bretagne. Les modalités d'attribution font l'objet de règles et de procédures nécessairement strictes. Les licences ont permis une évolution de la flotte, du marché et des caractéristiques techniques des engins de pêche et des navires en vue d'optimiser l'équilibre entre effort de pêche et ressource. Les différents points de réglementation<sup>5</sup> peuvent être résumés ainsi :

- Diminution de la taille des navires autorisés à pêcher :
  - En 1974, la longueur maximale autorisée des navires était de 16 m. Depuis 1990, la longueur maximale est de 13 m pour 184 kWh.
- Limitation du temps de pêche :
  - Les pêcheurs bénéficient d'un système de quotas individuels d'heures de pêche avec autorisation de pêche de 45 min pendant deux jours de la semaine pour le gisement de la Baie.
- Mesures techniques :
  - Nombre de dragues à bord limité à 2,
  - Largeur maximale de la drague de 2 m,
  - Diamètre intérieur des anneaux métalliques : 92 mm.
- Quota préconisé de captures annuelles.
- Taille minimale de capture de 10.2 cm.
- Obligation de passage en halle à marée.

Les licences sont attribuées au couple propriétaire / navire et ne sont ni cessibles, ni transférables et soumissent aux critères d'attribution suivants :

- les antériorités de pêche (justification de pêche de l'espèce/métier concerné durant les années précédant la demande),
- les orientations du marché (définition du nombre de licences ou limitation de la taille des navires demandeurs en fonction du marché pour avoir une meilleure adéquation entre l'offre et la demande),

---

<sup>5</sup> D'après la délibération n°150 "Coquilles Saint-Jacques-sb-2012-A" du 28 septembre 2012 du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des Coquilles Saint-Jacques dans le secteur Saint-Brieuc.

- les équilibres socio-économiques (partage des ressources entre différentes petites unités pour augmenter le nombre d'entreprises et conserver l'emploi dans un port).

D'après les personnes enquêtées, ce système permet à la communauté de pêcheurs de limiter l'accès à la ressource et de la protéger. Le nombre de licences est ainsi passé de 469 au maximum en 1975 à 255 en 2013. Les pêcheurs ont donc la possibilité d'agir sur les orientations économiques de la filière en privilégiant dans ce cas un nombre conséquent de petits navires rentables (donc d'emplois) au lieu d'un nombre limité de grands navires. Ce système, d'après les personnes interviewées, est efficace et adapté pour le maintien durable de l'activité de pêche de la communauté avec une intégration des connaissances scientifiques.

---

### 2.2.6 Un fort contrôle de la pêche voulu par les pêcheurs

La communauté de pêcheurs et l'administration française ont mis en place sur la pêche un système de contrôle pour limiter la fraude et éviter l'effondrement de la ressource (Le Gallic *et al.*, 2010). Via les Délégations à la Mer et au Littoral (DML) des départements à l'échelle locale et les autres services déconcentrés, l'État français veille au respect des règles de gestion, que ce soit en mer ou à terre lors de la débarque (contrôle de la taille et du passage sous criée): « *nous contrôlons les navires en mer ou à terre, avant et après les heures de pêche, ou très en décalé pour détecter les fraudes, que ce soit le dépassement de temps ou bien des engins de pêche non conformes. Tout cela s'organise au sein du Codop<sup>6</sup> pour pouvoir contrôler la pêche avec la gendarmerie maritime, les douanes, les services vétérinaires. On travaille ensemble pour éviter la surabondance de moyens et les sur-contrôles* » (Administration locale, 12 nov. 2013). D'après les personnes interrogées, les pêcheurs sont pleinement intégrés et transmettent par exemple les informations concernant les jours de pêche ou bien les rattrapages à la DML : « *l'information concernant la gestion de la pêche est ensuite immédiatement transmise aux Affaires maritimes pour que l'information circule bien* » (Administration locale, 12 nov. 2013).

Une partie du contrôle est même pris en charge directement par les pêcheurs avec l'affrètement d'un avion pour surveiller les dépassements horaires des navires. Ce moyen est très efficace. Il est financé intégralement par le CDPMEM des Côtes d'Armor ce qui démontre la très forte volonté d'autocontrôle de la part des pêcheurs. C'est un cas unique en France. « *Le comité départemental paye un avion 35 000 euros/an pour le contrôle, il est financé par les rachats de licence suite à une fraude* » (CDPMEM, 12 nov. 2013). Ce financement se fait, entre autres, par le mécanisme de rachat des licences au CDPMEM ; autrement dit, quand le pêcheur commet une infraction, il perd sa licence et se voit dans l'obligation de la racheter.

Au-delà de la participation des pêcheurs à la gestion de la ressource, ces derniers sont aussi acteurs dans différents projets pour faire entendre leurs voix. Ces projets peuvent de près ou de loin avoir des impacts sur la gestion de la pêche de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc.

---

<sup>6</sup> CODOP : comités départementaux opérationnels du contrôle des pêches maritimes chargés de la mise en œuvre du plan régional de contrôle.

## 2.3 La participation des pêcheurs à des projets communs

Différents projets sont menés ou impliquent directement la communauté de pêcheurs de coquille Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc et à différentes échelles. Ce sont les structures professionnelles des pêcheurs qui vont porter leurs voix dans les différentes réunions ou négociations lors du montage de ces projets. Ils peuvent être d'ordre environnemental ou bien émaner du secteur industriel (activités liées à l'énergie : sites d'implantation d'éoliennes ou d'hydroliennes). Ils sont discutés au sein du CRPMEM de Bretagne et au niveau des CDPMEM. La communauté peut ainsi donner son avis (et défendre son métier) *via* ces structures. Néanmoins, la multiplication des projets au cours de ces dernières années n'est pas sans poser quelques problèmes : « *Il y a trop d'enquêtes sur la coquille Saint-Jacques en baie de Saint Brieuc, trop de projets. Il y a un certain ras-le-bol car on n'a plus le temps de représenter nos pêcheurs* » (CDPMEM, 12 nov. 2013). Actuellement, le principal projet dans baie de Saint-Brieuc est celui de l'éolien offshore dans lequel les pêcheurs sont pleinement impliqués.

### 2.3.1 Les projets éoliens : le rôle des pêcheurs

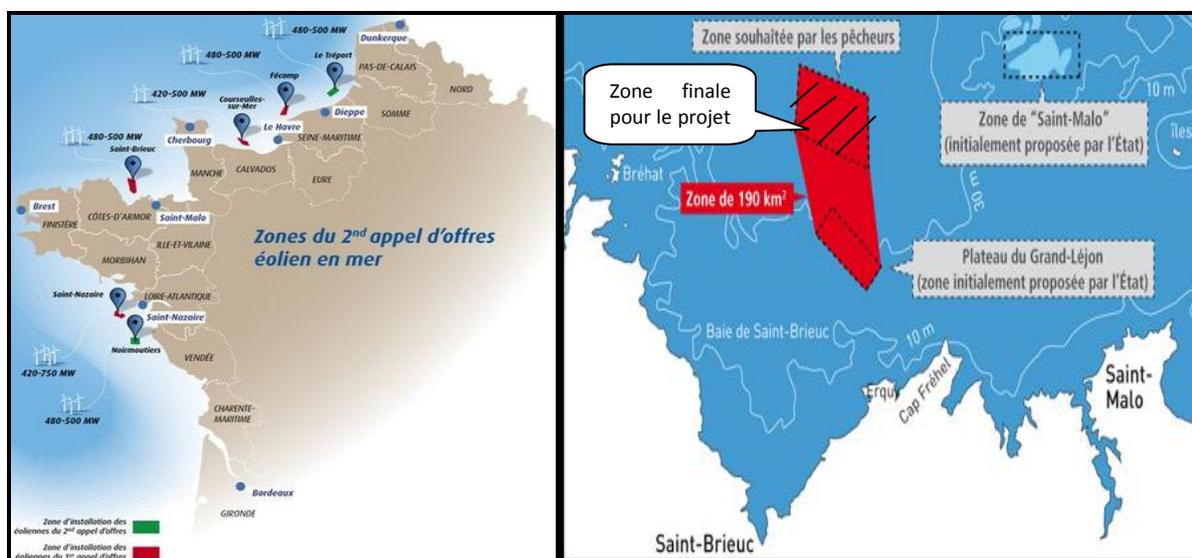
Depuis 2006, les pêcheurs se trouvent confrontés à la problématique de l'éolien en mer, problématique qui suscite pour l'instant plus de réticences que d'enthousiasme. A cette époque, Poweo et Nass&Wind Technologie ont commencé en premier à prospecter en baie de Saint-Brieuc pour implanter des éoliennes. Ces derniers avaient pour souhait d'implanter des éoliennes autour du plateau du Grand Lejon, zone très poissonneuse et riche en coquille Saint-Jacques (**Figure 3b**). Lors de ces études, le Comité local de Saint-Quay-Portrieux a été consulté directement par des industriels mais sans garantie pour les pêcheurs que leurs avis soient pris en compte, notamment en ce qui concerne la zone d'implantation et les compensations.

Concernés en premier lieu par ces projets, les pêcheurs ont visité un champ d'éoliennes au Danemark avec le CRPMEM, le Conseil Régional de Bretagne et l'Ifremer. Nass&Wind a organisé et financé ce déplacement. « *Ce voyage d'étude au Danemark avec le panel de pêcheurs et les élus a permis de se rendre compte de l'échelle réelle des éoliennes. Les points de vue de ces personnes ont commencé à changer. Les pêcheurs se sont rendus compte qu'ils avaient une force de négociation avec des retombées positives pour le territoire* » (CRPMEM, 5 nov. 2013). Après ce voyage, les pêcheurs se sont organisés et ont lancé la création d'un système d'information afin de pouvoir apporter des données plus fines sur leur activité de pêche dans des zones précises. Soutenus par le Conseil Régional de Bretagne et le Conseil Général des Côtes d'Armor, les pêcheurs ont, grâce à cet outil, obtenu plus de poids dans la décision de localisation de cette zone d'éoliennes. Ils ont pu définir une aire d'implantation moins pénalisante pour eux que celles proposées au départ par les différentes entreprises (**Figure 3b**). « *Le parc éolien est un projet très structurant et d'avenir. Nous avons écouté les pêcheurs, leurs réflexions. Le Conseil Général des Côtes d'Armor a aidé le CDPMEM à monter le Système d'information géographique "pêche" afin de montrer aux interlocuteurs où sont les activités de pêche et ainsi définir de manière optimale la zone des éoliennes* » (Conseil Général, 10 dec. 2013).

D'après les personnes interrogées, c'est le Comité local de Saint-Quay-Portrieux qui a sensibilisé les élus aux enjeux de l'éolien pour la pêche et a fait part au CRPMEM de Bretagne de son souhait d'une prise en charge de ce dossier au niveau national. Le CNPMEM, niveau national de représentation des pêcheurs (suite aux demandes des CRPMEM des zones concernées par l'éolien), a demandé à l'Etat de prendre en charge le dossier éolien pour mieux structurer la démarche. L'Etat a lancé un appel d'offres national<sup>7</sup> avec une zone en baie de Saint-Brieuc en 2011 (Anonyme, 2011). Cet appel d'offres a notamment pour ambition de franchir une première étape vers l'objectif de 6 000 MW d'éolien en mer et d'énergies marines à horizon 2020, inscrit dans le Grenelle de l'environnement (Grenelle de la Mer, 2009). Au départ, si 5 principales zones sont identifiées – Le Tréport, Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire –, seules quatre d'entre elles sont finalement attribuées (**Figure 3a**).

L'espagnol Iberdrola a obtenu le marché en baie de Saint-Brieuc. Le CDPMEM des Côtes d'Armor a été l'acteur fort de la baie de Saint-Brieuc lors de cet appel d'offres. Tout le travail de communication et de négociation pour ce projet a été bénéfique pour les pêcheurs. « *Le résultat de l'appel d'offres a permis de choisir un projet dont la zone d'implantation des éoliennes à moins d'impact sur la pêche* [cf. zone souhaitée par les pêcheurs dans la **figure 3b**] *et avec des retombées positives pour les pêcheurs : signature d'une convention avec les modalités de travail sur site, implication de l'industriel dans les études halieutiques, mesures d'accompagnements, projets collectifs financés par le consortium (lutte contre les crépidules, ensemencement de coquille Saint-Jacques)* ». (CRPMEM, 5 nov. 2013).

Les pêcheurs ont ainsi su défendre leurs intérêts pour la sauvegarde de la pêcherie de coquille Saint-Jacques, et sont même désormais reconnus pour leur expertise : « *Le CDPMEM des Côtes d'Armor est un vrai référent et une personne ressource pour les projets éoliens car notre expertise et notamment celle de la connaissance des fonds est reconnue* » (CDPMEM, 12 nov. 2013).



**Figure 3a : Sites pour les projets éoliens en France (source : Le Monde, 2013)**

**Figure 3b : Site pour le projet éolien en baie de Saint-Brieuc (source : Le Télégramme, 2010)**

<sup>7</sup> Appel d'offres n° 2011/S 126-20887 sur l'éolien en mer.

---

### 2.3.2 Les projets en lien avec l'environnement marin

D'autres projets en lien avec l'environnement marin sont en cours de réalisation pour permettre l'élaboration d'un développement responsable et durable de l'activité de pêche. C'est le cas de la mise en place d'une Aire Marine Protégée (AMP) et du programme de réensemencement de la baie en coquilles Saint-Jacques.

- **Aires marines protégées : concertation et débat**

Les États membres de l'Union européenne doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités sur ce milieu afin de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin. Pour répondre aux engagements européens, la France doit atteindre d'ici 2020 l'objectif de 20% d'aires marines protégées dans les eaux françaises (Grenelle de la Mer, 2009) dans le cadre de la Directive Cadre sur une Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). La mise en place d'aires marines protégées est un mode d'action et de gouvernance des espaces marins qui contribue à la stratégie de gestion de l'espace marin. Elles ciblent des espaces délimités en fonction de l'intérêt du patrimoine naturel, de l'importance des fonctions écologiques et de la nature des usages. Elles se consacrent à un objectif de protection du milieu, la plupart du temps associé à un objectif d'utilisation durable, et lui offrent un cadre de gouvernance et des moyens adaptés. Il existe principalement deux types d'AMPs pour le milieu marin pouvant avoir un impact sur la gestion de la pêche côtière :

- ✓ **Les Parcs Naturels Marins (PNM)** ont de multiples objectifs : le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, l'exploitation durable des activités et le maintien du patrimoine maritime culturel (Khayati, 2011). Il existe en France déjà des PNM dont le Parc Naturel d'Iroise dans lequel les pêcheurs sont parties prenantes. Leurs impacts sur l'écosystème sont pris en compte dans les décisions de gestion du parc (mise en place de cantonnements, suivi du cantonnement, limitation de certains engins de pêche,...).
- ✓ **Les sites Natura 2000** ayant une partie maritime ont pour objectifs la conservation ou le rétablissement d'habitats naturels et de populations d'espèces de faune et de flore. En cas d'impact non négligeable de la pêche sur des ressources naturelles, des mesures peuvent être prises par la commission du site Natura 2000 (mise en place de cantonnements, limitation de certains engins de pêche,...). Il existe 5 zones Natura 2000 en baie de Saint-Brieuc.

C'est dans ce contexte que des réunions de concertation ont lieu pour présenter et étudier la création d'un parc marin<sup>8</sup> dans le golfe normano-breton. Le parc marin doit permettre de réunir tous les acteurs de la mer dont les pêcheurs pour travailler sur la durabilité de la zone. En ce qui concerne la communauté de pêcheurs, il y a un débat autour de ce projet de parc lors des réunions de concertation ou bien lors des réunions d'information. Les pêcheurs et les élus de Bretagne sont majoritairement contre : « *Le projet d'AMP est impossible car il comprend 2 régions, 3 départements, 2 préfets de région et Jersey. C'est un projet ingérable car il est de trop grande ampleur* » (CRPMEM, 5 nov. 2013). « *Pour ce qui est de l'AMP, on est bien présent avec tous les acteurs lors des réunions et il y a beaucoup de points de vue divergents ! La mise en place a été biaisée dès le départ car c'est un parc normano-breton mais piloté que par la Normandie (Préfet maritime de la Manche). La Bretagne en est un peu exclue alors qu'une grande partie de l'AMP est sur son territoire.* » (Conseil Général, 10 dec. 2013). Le projet n'est pas jugé acceptable par la communauté de pêcheurs qui a peur que l'AMP ne prenne pas en compte le développement durable de la pêcherie.

---

<sup>8</sup> Dans le cadre de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 appelée «directive-cadre pour le milieu marin ».

- **Réensemencement de la Baie**

En plus de l'évaluation du stock de coquille Saint-Jacques (réalisée par l'Ifremer), les pêcheurs participent à d'autres projets scientifiques. Suite à la diminution du stock depuis plusieurs années (liée à la forte variabilité de recrutement des coquilles Saint-Jacques), un projet de réensemencement a vu le jour afin de mettre à l'eau des naissains de coquille Saint-Jacques achetés à l'écloserie de Tinduff (Télégramme, 2012). « *La ressource en coquilles Saint-Jacques est très fragile et s'amenuise pour différentes raisons : problème avec la qualité de l'eau, réchauffement climatique, prolifération de crépidules. Les pêcheurs ont voulu lancer un programme de réensemencement de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc. Le Conseil Général des Côtes d'Armor cofinance ce projet et a poussé pour l'acceptation de celui-ci. Nous suivons le projet avec Ifremer et demandons des états d'avancement* » (Conseil Général, 10 dec. 2013).

---

### **2.3.3 Les projets en lien avec la commercialisation de la coquille Saint-Jacques**

La gestion de la ressource de la coquille Saint-Jacques est très cadrée en baie de Saint-Brieuc et permet aux pêcheurs d'avoir accès tous les ans à la ressource. Par contre, sa commercialisation reste difficile (Le Gallic, 2013) car le marché de la coquille Saint-Jacques est très concurrentiel en France :

- ✓ les pêcheurs britanniques sont des concurrents directs des pêcheurs français sur le marché national. En effet, la population d'outre-manche n'étant pas grande consommatrice de coquille Saint-Jacques, les pêcheurs britanniques vont plus facilement se tourner vers le marché français. Cette offre supplémentaire contribue à la baisse des prix sur le marché français.
- ✓ L'appellation commerciale "coquille Saint-Jacques" est réservée à l'espèce *Pecten maximus*, vendue entière. C'est l'espèce pêchée en baie de Saint Brieuc. Les noix seules, qui correspondent au muscle du mollusque, sont aussi vendues sous le nom commercial de "Saint-Jacques" qui englobe d'autres pectinidés<sup>9</sup> importés beaucoup moins cher. Cette concurrence joue sur les prix à la baisse.

Pour augmenter sa part de marché et être vendue à un prix plus élevé, la coquille Saint-Jacques de la baie de Saint Brieuc doit se différencier. Pour cela, les pêcheurs s'organisent et interviennent directement dans la commercialisation *via* les halles à marée et les organisations de producteurs.

- **Une commercialisation et une mise en marché atypique**

Depuis 1978, les navires sont obligés de faire peser et de vendre<sup>10</sup> les coquilles Saint-Jacques en halles à marée. Ce procédé a plusieurs avantages pour les pêcheurs et pour la ressource : « *Ce système d'obligation de déclarer en criée améliore les flux financiers et limite la fraude* » (Administration locale, 12 nov. 2013). Après le passage en criée, le pêcheur peut racheter sa production pour la revendre en direct, usage fréquent dans les Côtes d'Armor : « *Les pêcheurs rachètent beaucoup leurs coquilles Saint-Jacques. Au début de la saison, cela représente 3 % et peut aller jusqu'à 60 % aux périodes des fêtes. Après, ils les vendent aux comités d'entreprises, sur les marchés,...* » (Directeur de Criée, 21 nov. 2013). Si le pêcheur ne rachète pas sa pêche, les mareyeurs peuvent acheter les lots de coquilles Saint-Jacques aux enchères, les ventes pouvant se faire par Internet, en simultanée sur Erquy et Saint-Quay-Portrieux.

---

<sup>9</sup> Depuis 1996, l'OMC a autorisé l'appellation "Saint-Jacques" pour tous les pectens.

<sup>10</sup> Délibération "Coquilles Saint-Jacques – SB – 2006 – A" du 29 septembre 2006 portant création et fixant les conditions d'attribution de la licence de pêche des Coquilles Saint-Jacques dans le secteur de Saint-Brieuc.

Une des particularités de la commercialisation de la coquille Saint-Jacques est l'existence d'un partenariat entre l'organisation de producteurs, COBRENORD – tous les pêcheurs n'y étant pas adhérents – et un industriel de la congélation spécialisé (Celtamor). L'OP COBRENORD a voulu améliorer la commercialisation de la coquille Saint-Jacques en se dotant d'outils permettant de jouer sur les marchés. Si l'objectif initial était de trouver des débouchés, il évolue de plus en plus vers un objectif de meilleure valorisation des produits.

Jusqu'en 2007, COBRENORD utilisait le système du prix de retrait communautaire mis en place dans le cadre de l'organisation commune des marchés pour la coquille Saint-Jacques. En 2007, le prix atteignait 1,70 euros le kilo, mais n'était pas jugé assez élevé par les pêcheurs de la Baie, ils ont alors décidé de mettre en place un autre système. COBRENORD a aussi fait le choix de ne plus appliquer ce système communautaire afin de passer à un système de prix de retrait autonome. Aujourd'hui, le prix de retrait autonome est de 2 euros le kilo, pour un prix moyen de vente de 2,14 euros<sup>11</sup>. Quand le prix de la coquille descend en dessous de ce prix de retrait, l'OP intervient en utilisant les produits des cotisations de ses adhérents. En effet, les cotisations des pêcheurs de coquilles Saint-Jacques abondent une caisse particulière qui permet de soutenir le prix de la coquille Saint-Jacques.

Celtamor, à sa fondation a permis la création d'un nouveau marché : la noix de Saint-Jacques surgelée qui est issue de ses usines de décorticage/surgélation. Aujourd'hui, cet outil permet de jouer sur les prix et de vendre l'ensemble des coquilles Saint-Jacques. En effet, l'usine permet de traiter de grosses quantités quand les ventes sont faibles sous criée et permet ainsi de faire tampon entre l'offre et la demande. Les clients de Celtamor sont les grandes et moyennes surfaces et les grossistes qui absorbent des gros volumes pour revendre au niveau national. A l'heure actuelle, Celtamor veut développer l'axe restauration. Avec Celtamor, l'OP a deux stratégies permettant de piloter le marché : en novembre, décembre et avril, une orientation du marché vers le frais, et le reste du temps, une orientation du marché vers la surgélation. Cette organisation de marché a été permise grâce à une réelle discussion et une négociation entre les producteurs et le transformateur. La filière nord-bretonne de la coquille Saint-Jacques est groupée et forte face à la pression de la distribution. Il y a une intégration des deux filières avec des ventes majoritairement en gré-à-gré sans vente aux enchères. Ce prix d'achat est fixé en accord avec Celtamor et COBRENORD pour mettre en place un système de contractualisation (Vidie *et al.*, 2013).

Un autre mode de commercialisation et de valorisation des produits de la mer reste la vente directe (marché, associations, restaurant,...). La coquille Saint-Jacques est un produit qui a obligation d'être vendu en halles à marée mais peut être racheté par le pêcheur qui les revendra en vente directe. Les rachats de pêcheurs sont plus importants avant les fêtes de fin d'année (15-20 % des ventes sous criée en novembre et décembre). La part commercialisée en direct par les professionnels représente entre 10 et 12 % du volume commercialisé (Lesueur *et al.*, 2009).

- **Des démarches "qualité" : Bretagne Qualité Mer et le Label rouge**

COBRENORD et Normapêche (association interprofessionnelle des filières "pêche" et "conchyliculture" en Bretagne et Loire Atlantique) ont mis en place une démarche « qualité » avec la marque « Bretagne Qualité Mer » (BQM). C'est une marque collective qui englobe les produits de la pêche de Bretagne respectant un certain cahier des charges. Les produits BQM doivent être débarqués en Bretagne et Loire Atlantique et être de qualité « Extra »<sup>12</sup>. Une charte particulière existe pour la coquille Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc et repose sur les critères suivants : une

---

<sup>11</sup> Prix moyen pour la campagne 2012-2013.

<sup>12</sup> Plus haut degré de qualité lors de la notation des produits de la mer en halle à marée.

coquille vivante et intègre, une coquille propre (décrépidualée), de taille supérieure ou égale à 11,5 cm, en sacs de 15 kg identifiés par une étiquette sanitaire nominative et datée, un passage en bassin avant l'expédition, la poursuite de l'identification du pêcheur par une étiquette sur les caisses d'expédition (traçabilité), et enfin une expédition le lendemain ou le surlendemain de la pêche si les coquilles sont en bassin.

Pour aller plus loin, l'OP COBRENORD et Normapêche veulent mettre en place un label Rouge sur la coquille Saint-Jacques de la baie de Saint Briec. La démarche, en cours de réalisation, a pour principal objectif une augmentation du prix de vente en vue de consolider les revenus des pêcheurs. Pour accompagner ces démarches de commercialisation, les pêcheurs mettent en place une valorisation des produits par la communication.

---

#### **2.3.4 Une valorisation des produits par la communication**

Pour accompagner ces démarches de commercialisation, les pêcheurs mettent en place une valorisation des produits par la communication.

D'une manière générale, la communauté de pêcheurs a la volonté de communiquer sur sa profession et sur la durabilité de son activité. Celle-ci le fait notamment *via* l'organisation de fêtes, dont la plus connue reste celle de « la fête de la coquille Saint-Jacques ». Elle a lieu chaque année dans l'un des trois ports de pêche des Côtes d'Armor : Erquy, Saint-Quay-Portrieux et Loguivy de la Mer. L'objectif de cette manifestation est de faire découvrir la coquille Saint-Jacques et sa pêche au grand public. Pour répondre aux personnes demandeuses de renseignements sur les modes de pêches, la biologie, la ressource, etc., la communauté s'organise : « *Pour la fête de la coquille Saint-Jacques à Saint-Quay-Portrieux, le CDPMEM des Côtes d'Armor organise l'évènement de A à Z et réalise un stand pour communiquer sur le métier et les produits. Il organise des sorties en mer avec un navire de promenade pour voir les bateaux pêcher et expliquer la méthode de pêche. Il y a un réel succès de ces activités car les gens veulent en savoir plus sur la pêche* » (CDPMEM, 12 nov. 2013). Du côté d'Erquy, la criée organise aussi des manifestations pendant la fête de la coquille Saint-Jacques : « *Pendant la fête de la coquille Saint-Jacques, il y a dans la criée un stand d'animation sur les espèces de poissons et les coquilles Saint-Jacques pour promouvoir des produits de qualité. On a essayé de faire une vente à la voix comme avant mais la mayonnaise n'a pas pris* » (Directeur de Criée, 21 nov. 2013).

D'autres animations en dehors du festival existent comme la visite de la criée d'Erquy : « *La visite de la criée est faite par l'association des caps qui gère les classes de mers, les écoles, les touristes. L'association explique comment est gérée la criée et montre le poisson et les coquilles Saint-Jacques* » (Directeur de Criée, 21 nov. 2013). La criée organise aussi avec l'Association Réginéenne de la coquille Saint-Jacques des évènements de valorisation de la coquille Saint-Jacques sur Paris ou en Belgique.

Ces initiatives de communication sont soutenues par les élus territoriaux notamment en Côtes d'Armor où il y a une réelle envie de valoriser les produits de la pêche locale et de créer une relation pêche-tourisme allant au-delà de la pêcherie de coquille Saint-Jacques : « *le Conseil général a lancé un programme d'économie turquoise en 2012 pour réfléchir au développement économique du littoral (milieu terrestre et maritime). La pêche est un enjeu car elle maintient une activité et une attractivité sur le littoral tout au long de l'année. Il est prévu de lancer des actions de communication, de sensibilisation sur le milieu maritime, de réaliser des conférences, des expositions sur l'histoire maritime en valorisant le monde de la pêche* » (Conseil Général, 10 dec. 2013).

La gouvernance de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc basée sur la cogestion permet de consolider la durabilité d'une pêcherie qui participe au tissu social et économique du département des Côtes d'Armor. Si de nombreuses initiatives sont mises en place par les pêcheurs et la filière afin de pérenniser cette activité, il subsiste quelques limites à cette gouvernance qui vont être détaillées ci-dessous.

#### 3.1 Les points faibles à l'échelle de la pêcherie

La communauté de pêcheurs de coquille Saint-Jacques est partie prenante de la gestion de cette espèce au niveau local. Les enquêtés ont néanmoins soulevé certains points à améliorer à cette échelle pour permettre une meilleure gouvernance et gestion de la pêcherie.

##### 3.1.1 Une pêcherie dangereuse

Le système de gestion mis en place pour la coquille Saint-Jacques (notamment la réglementation) peut pousser les pêcheurs à prendre des risques. Cette pêche est connue pour être particulièrement dangereuse et ce pour plusieurs raisons :

- ✓ les bateaux sont mis à rude épreuve, le coquillier et les câbles sont soumis à de fortes tensions en raison de la résistance que la drague rencontre au sol en présence d'obstacles naturels,
- ✓ de nombreux bateaux se partagent un espace réduit exigeant une veille attentive du capitaine,
- ✓ du fait de la réglementation restrictive, la pêche n'est autorisée que 2 jours par semaine et pour une durée de 45 minutes par marée. Ce qui pousse les équipages à aller le plus vite possible augmentant ainsi le risque d'accident.

La campagne de pêche à la coquille Saint-Jacques constitue toujours un point sensible en terme de risque pour les navires et les marins même si aucun accident notable n'est à relever en 2012 dans ce domaine (CROSS CORSEN, 2012).

##### 3.1.2 Le problème de renouvellement au niveau des structures professionnelles

Le système de gestion de la pêcherie est basé sur des personnes élues, les représentants de la communauté. Or, il semblerait que le nombre de volontaires diminue. En effet, les personnes porte-parole des pêcheurs au sein du CDPMEM des Côtes d'Armor, en poste depuis de nombreuses années, connaissent très bien les dossiers et comment les porter pour se faire entendre. D'après les personnes interrogées, le problème de renouvellement de ces postes clefs se pose avec acuité. A chaque élection des présidents, le peu de listes inscrites limite le choix des pêcheurs. L'inquiétude, pour l'avenir, est la démission de ces personnes. « *Je n'ai pas vraiment le temps de m'impliquer dans la structure car je pêche la semaine, commercialise le weekend [] Ce n'est pas la peine de s'impliquer et ne pas aller aux réunions* » (Pêcheur, 22 nov. 2013). La lourdeur administrative rebute les pêcheurs.

---

### 3.1.3 Un système de gestion pas toujours respecté

La gestion de la Coquille Saint-Jacques est complexe et les mesures de contrôle sont nombreuses mais obligatoires pour une bonne gouvernance. D'après les personnes interrogées, les relations entre la communauté de pêcheurs et l'administration française ne sont pas toujours au beau fixe notamment en ce qui concerne les sanctions des pêcheurs lors de la campagne de pêche. Ces sanctions peuvent être de deux sortes :

- administrative, avec une amende et un retrait de licence qu'il faut racheter par la suite ;
- pénale, avec des sanctions plus lourdes qui dépendent du procureur de la République.

Les pêcheurs se plaignent de la double sanction qui peut leur être infligée qu'ils trouvent injuste au regard des sanctions qui se font « à terre ». Mais ces doubles sanctions font suite à de nombreuses fraudes des navires pendant la campagne de pêche. *« Il y a en moyenne 80 procès-verbaux par campagne sur 200 bateaux. On met en place une réflexion sur la mise en place de SSN [système de surveillance des navires par satellite] pour faciliter le contrôle car il y a trop d'infractions même si elles restent mineures »* (Administration locale, 12 nov. 2013). Au niveau de la pêche, malgré des coûts de contrôle importants, le niveau de fraude reste relativement élevé (Le Gallic, 2010).

---

### 3.1.4 Un manque de valorisation de la ressource : adapter l'offre à la demande

La gouvernance de la pêche de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc est adaptée à la ressource et à l'effort de pêche sur cette zone avec la mise en place de nombreuses mesures de gestion. Par ailleurs, il existe des difficultés au niveau de la commercialisation de cette espèce qui est mise en vente sur un marché très concurrentiel (cf. partie 2 du rapport). En effet, le prix de vente de la Coquille Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc est un réel problème pour la communauté de pêcheurs. Il se situe entre 1,9 et 2,2 euros le kilo et tend à se rapprocher de celui du bulot (Le Gallic *et al.*, 2013). C'est un produit reconnu pour sa qualité mais depuis dix ans, on assiste à une stagnation des prix moyens ce qui montre un manque de valorisation du produit.

La gouvernance choisie en baie de Saint-Brieuc peut expliquer ce faible prix car le mode de gestion ne facilite pas toujours l'adaptation de l'offre à la demande. En effet, c'est un système de gestion jugé peu flexible<sup>13</sup> du fait des jours de pêche imposés. Les apports sont donc non modulables car tous les navires vont pêcher en même temps. Il est très difficile d'adapter l'offre à la demande et donc d'atteindre de meilleurs prix de vente.

---

<sup>13</sup> Communication lors de la réunion finale du projet ANR COMANCHE, 11/12/2013 à Caen.

## 3.2 Faire entendre sa voix au-delà de la pêche, une réelle difficulté

Même si la pêche est gérée au niveau local, elle subit certaines règles de l'Union européenne à travers notamment la Politique Commune de la Pêche (PCP). En effet, l'UE dispose d'une compétence exclusive en matière de conservation des ressources biologiques de la mer en définissant des règles de pêche pour contrôler et limiter le prélèvement dans des stocks halieutiques (Picault et Lesueur, 2014a). Du fait de la faible taille de cette pêche, les pêcheurs ont du mal à faire porter leur voix au-delà de la pêche.

### 3.2.1 Une bonne écoute à un niveau local

La Bretagne est une région maritime où la pêche occupe une place importante dans la politique sectorielle. La communauté de pêcheurs est soutenue dans ses différents projets par les élus locaux dans le but de maintenir un tissu socio-économique sur la bande côtière : « *La petite pêche côtière est très importante pour le tissu économique local ! Par exemple à Saint Quay-Portrieux, il y a les mareyeurs et Celtarmor avec une usine de 70 personnes à temps plein !* » (CDPMEM, 12 nov. 2013). Le Conseil Général des Côtes d'Armor soutient le développement économique de la filière : « *Le Conseil Général a un rôle de financeur au niveau de nos ports de pêche avec des concessions et des subventions à la Chambre de Commerce et d'Industrie ; et au niveau du développement économique de la pêche avec une politique de subvention inféodée au Fonds Européen pour la Pêche (FEP) puis au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Ces aides se calent sur les demandes de l'Union européenne. On aide à la modernisation de la flotte, l'installation des jeunes pêcheurs, le mareyage, la transformation, les organisations de producteurs et le CDPMEM des Côtes d'Armor* » (Conseil Général, 10 dec. 2013).

Les politiques et les élus locaux soutiennent aussi la pêche côtière et la pêche de Coquille Saint-Jacques en participant aux débats sur la PCP pour la défendre : « *C'est la région qui mène les négociations pour défendre les intérêts de la pêche côtière pour la future PCP. Le Conseil Général des Côtes d'Armor se bat avec le Conseil Régional pour faire passer leurs idées en faveur du développement de la filière mais nous ne sommes pas assez entendus. On peut envoyer des notes directement au niveau européen mais cela n'a pas beaucoup de poids* » (Conseil Général, 10 dec. 2013). Les relations entre élus et pêcheurs sont saines : « *On a une relation avec le monde de la pêche assez étroite et des discussions de bonnes qualités, il n'y a pas de tension* » (Conseil Général, 10 dec. 2013).

Avec l'administration, les relations peuvent être différentes : « *Il existe un problème avec l'administration car il y a trop de turnover. Les personnes ont besoin de temps pour s'adapter au contexte ce qui fait perdre du temps et de l'efficacité lors du montage de nos projet* » (CDPMEM, 12 nov. 2013). Le personnel administratif, la plupart du temps, occupe un poste précis pendant quelques années avant de changer de service ou de lieu, ce qui peut entraîner une perte d'informations. Il faut reconstruire les relations à chaque fois.

---

### 3.2.2 Un manque d'écoute au niveau national et européen

Cette pêcherie comme de nombreuses autres en Bretagne craint pour la durabilité économique de sa flotte avec la mise en place de la nouvelle PCP. En effet, les pêcheurs craignent notamment que l'Europe supprime le maintien des aides à l'installation ou le renouvellement de la flotte, lors du prochain FEAMP<sup>14</sup> par exemple. Pour faire passer des messages au niveau européen, il faut que la structure locale passe par tous les échelons (régional, national puis européen), procédé qui s'avère bien souvent long et peu fructueux. En réalité, les pêcheurs demandent aux décideurs de l'Union européenne de protéger leurs modes de vie, leurs communautés et leur patrimoine. Pour eux, il est indispensable que la nouvelle politique commune prenne plus en compte la pêche artisanale au risque de voir celle-ci disparaître. *« Il y a une diminution de la flotte, divisée par 2 en 10 ans ! Et demain je ne sais pas comment ça va se passer... il n'y aura plus de bateau. Ils ne veulent plus de pêcheurs sur la bande côtière »* (Pêcheur 22 nov. 2013) *« S'il n'y a plus de soutien public pour la modernisation de la filière et de ses outils alors on va vers la mort de la pêche »* (Conseil Général, 10 dec. 2013). Il y a, en effet, une certaine rupture, un manque de lien, entre la pêche côtière de la Coquille Saint-Jacques (le terrain) et l'Europe : *« Il existe un fossé entre la gestion au niveau local qui est au quotidien et la gestion au niveau de l'Europe. L'Europe est trop loin du terrain »* (CDPMEM, 12 nov. 2013).

La diminution de la flotte se pose également comme un futur problème pour la communauté de pêcheurs. Non pas par un manque de ressource biologique mais bien par un manque de moyens pour renouveler sa flotte. La crainte de l'abandon des mesures au renouvellement de la flotte lors de la prochaine PCP ainsi qu'une critique des choix d'orientation politique à l'échelle nationale ressortent notamment dans le discours : *« On a laissé complètement aller la pêche et notre flotte de commerce. On s'est tourné vers l'agriculture et le tourisme, y a plus que ça... »* (Pêcheur 22 nov. 2013). Il existe aussi une critique au niveau local : *« Je suis attaché au port de Dahouët, la pêche crée un dynamisme sur le port. C'est l'un des plus vieux ports de Bretagne nord, il a toute une histoire avec les terre-neuvas. Mais ils ne pensent plus à la pêche car ils veulent supprimer les pompes à gazoil suite à une remise aux normes. Il ne reste que 3 chalutiers et c'est trop peu pour eux. [] On pense passer par les élus pour se battre car il y a un intérêt pour les pêcheurs et les plaisanciers ! »* (Pêcheur 22 nov. 2013).

---

### 3.2.3 Difficile de se faire entendre dans un espace de plus en plus saturé ?

D'après les enquêtés, la communauté de pêcheurs subit de plein fouet la mutation de l'espace maritime avec l'arrivée de nouveaux usagers (plaisanciers, pêcheurs de loisirs, sports nautiques, énergie, ...). L'espace maritime devient donc saturé ; la pêche côtière est donc contrainte de s'adapter pour être préservée, ceci afin de maintenir une activité pérenne et annuelle en vue du maintien du tissu local. *« Entre les zones Natura 2000, l'éolien, ... la bande côtière en France va être saturée. Il y a aussi la plaisance qui se développe »* (Pêcheur, 22 nov. 2013). La cohabitation entre pêcheurs et plaisanciers reste des plus difficiles, du fait notamment que ces derniers ne soient pas contraints par des quotas de pêche : *« Les plaisancier pêchent ce qu'ils veulent, ils n'ont pas de quota... ils sont nombreux. Individuellement ce n'est pas grave mais quand il y a 350 plaisanciers sur site, il y a une grande pression de pêche. Et en plus on passe pour des destructeurs ! »* (Pêcheur 22 nov. 2013). D'après les personnes interrogées, le tourisme n'est pas vu par les pêcheurs comme une manne financière mais plutôt comme un concurrent, tout comme la plaisance.

---

<sup>14</sup> Le FEAMP est le nouveau fonds proposé par l'Union européenne (UE) dans le domaine des affaires maritimes et de la pêche pour 2014-2020.

## CONCLUSION ET POINTS CLEFS

Le tableau suivant regroupe toutes les parties prenantes dans la gouvernance au niveau de la pêcherie de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc et résume brièvement leurs rôles respectifs. Les pêcheurs se positionnent au cœur de la gouvernance locale et régionale *via* la commission « coquille Saint-Jacques » du CDPMEM des Côtes d'Armor et de la commission « coquillage » du CRPMEM de Bretagne. Ces commissions sont force de proposition. De plus, les organisations professionnelles sont des acteurs incontournables dans la gestion de la pêche avec la mise en place de licences pour la coquille Saint-Jacques, système utilisé aussi pour d'autres espèces comme le Homard en baie de Granville (Picault et Lesueur, 2014b). L'administration joue son rôle régalién au niveau national, régional et local en contrôlant la bonne mise en œuvre de la politique des pêches. Par conséquent, ce schéma de gouvernance traduit une forte cohésion et collaboration entre les acteurs mais aussi une réelle volonté des pêcheurs d'assurer un développement durable de leur activité économique. La recherche scientifique joue un rôle au sein de cette filière, notamment sur les aspects de gestion de la ressource. Enfin, les organisations de producteurs vont gérer la mise en marché des coquilles Saint-Jacques débarquées par leurs adhérents.

Tableau 2 : Organisations directement impliquées dans la gouvernance de la pêche de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc

NIVEAU	ORGANISATION	ROLE
<b>ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</b>		
National	<p><b>Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)</b></p> <p><b>Commission « Coquillages de pêche » du CNPMEM</b></p>	<p>Mesures et recommandations réglementaires pour la licence « Coquillages de pêche » au niveau national</p> <p>Groupe de parties prenantes qui fournit des conseils et avis sur la pêche des coquillages au niveau national</p>
Régional	<p><b>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM)</b></p> <p><b>Commission « Coquillages » du CRPMEM de Bretagne</b></p> <p><b>Organisations de producteurs</b></p>	<p>Gestion des licences au niveau régional et force de proposition pour la réglementation et la mise en place de projets</p> <p>Groupe de parties prenantes (pêcheurs, mareyeurs,...) qui fournit des conseils et avis sur la pêche des coquillages au niveau régional</p> <p>Gère la mise en marché des produits débarqués. COBRENORD en Bretagne est spécialisé sur la coquille Saint-Jacques.</p>
Local	<p><b>Comités Départementaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPME) (Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine, Finistère et Morbihan)</b></p> <p><b>Commission « coquilles Saint-Jacques » du CDPME des Côtes d'Armor</b></p>	<p>Force de proposition pour la réglementation</p> <p>Groupe de parties prenantes qui fournit des conseils et avis sur la pêche des coquillages au niveau local (baie de Saint-Brieuc)</p>
<b>ADMINISTRATION</b>		
National	<b>Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA)</b>	Traduction et mise en place des réglementations européennes à l'échelle nationale
Régional	<b>Directions Interrégionales de la Mer (DIRM) Manche Nord Atlantique-Manche Ouest</b>	Conduite des politiques de l'État en matière de pêche au niveau régional
Local	<b>Délégation à la Mer et au Littoral des Côtes d'Armor (DML)</b>	Application de la loi sur le quai et en mer
<b>SCIENTIFIQUES</b>		
National	<b>Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)</b>	Recherche scientifique et évaluation des stocks

Les enquêtes réalisées dans le cadre de ce projet ont permis de résumer les principaux moyens par lesquels les structures existantes participent à la durabilité environnementale, socio-culturelle et économique de la pêche (Tableau 3).

**Tableau 3 : Synthèse des points clefs de la pêche de coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc**

<b>Durabilité de l'environnement</b>
Participation aux travaux scientifiques : collaboration avec Ifremer pour la collecte de données scientifiques, ensemencement en coquille Saint-Jacques de la Baie, lutte contre les crépidules
Mise en place d'un suivi du stock annuel par Ifremer
Mesures pour préserver la ressource dont la préconisation d'un quota annuel basé sur l'évaluation du stock
<b>Durabilité sociale</b>
Travail de communication de la pêche sur son métier
Réalisation et participation à de nombreux projets
Mise en place d'un festival de la coquille Saint-Jacques
Visite des criées aux touristes et aux enfants
<b>Durabilité économique</b>
Travail avec le secteur industriel pour la valorisation des produits (Celtarmor)
Travail avec le secteur industriel pour la production d'énergie renouvelable (éolien)
Diversification économique (notamment par la vente directe)
Travail sur la qualité du produit
<b>Gouvernance basée sur la cogestion</b>
Intégration des idées des pêcheurs lors des décisions
Structures professionnelles organisées et intégrant les pêcheurs
Soutien politique régional et départemental à la filière pêche côtière
Mise en place d'une réglementation spécifique : avec notamment un système de licence et un système de contrôles en relation avec les pêcheurs

La dimension environnementale, premier point du triptyque du développement durable, est un des piliers de cette pêche et de sa gouvernance. Les pêcheurs ont mis en place une gestion se basant sur la disponibilité de la ressource à travers notamment la préconisation d'un quota annuel calculé à partir d'une évaluation du stock de coquille Saint-Jacques réalisée avant le début de chaque saison de pêche. Différents projets scientifiques menés avec Ifremer permettent d'améliorer la connaissance de la ressource. Cette approche scientifique fait partie intégrante de la gestion de la pêche. L'aspect socio-culturel, autre élément clef du développement durable, est présent au sein de la communauté de pêcheurs et mis en exergue par l'existence de nombreuses interactions avec d'autres secteurs, d'autres communautés. Il y a une forte volonté des pêcheurs de valoriser leur métier en communiquant sur le fait que cette pêche est gérée de façon raisonnée et que les

produits sont de qualité. Les moyens utilisés par la communauté de pêcheurs sont, par exemple, la visite des criées aux touristes et aux écoles ou bien l'organisation de festivals leur permettant de communiquer sur le métier et les espèces. Enfin, la dimension économique est un aspect du triptyque de développement durable incontournable pour les entreprises de pêche qui exploitent cette ressource. La gestion de la ressource de la coquille Saint-Jacques est très encadrée en baie de Saint-Brieuc et permet aux pêcheurs d'avoir accès tous les ans à la ressource. Par contre, sa commercialisation est difficile (Le Gallic, 2013) : le marché est très concurrentiel en France (compétition avec d'autres espèces, concurrence étrangère) et le prix de vente de la coquille Saint-Jacques est assez faible comparé à d'autres gisements. Des démarches de valorisation de la coquille Saint-Jacques ont été mises en place pour augmenter le prix de vente et, ainsi, permettre une exploitation plus rentable de la ressource. Par exemple, il a été créé une marque collective sur la coquille Saint-Jacques qui met en avant la qualité du produit. Des initiatives plus ponctuelles, comme la vente directe, sont très présentes au sein de cette communauté de pêcheurs, permettant d'augmenter le prix de vente notamment avant les fêtes de fin d'année. Un système particulier de commercialisation a aussi été mis en place avec l'organisation de producteur et un industriel pour produire des coquilles Saint-Jacques congelées et segmenter le marché et assurer des débouchés commerciaux quand la demande diminue.

Ces différentes dimensions du développement durable font partie intégrante de la gouvernance de cette pêcherie. Les membres de la communauté de pêcheurs et les différents acteurs associés tentent d'assurer l'avenir de la flotte *via* la cogestion. Cette gouvernance permet aux pêcheurs d'avoir une réglementation adaptée à leurs besoins tout en permettant la durabilité de la pêcherie. Malgré cela, d'après les enquêtes, il existe quelques limites à cette gouvernance.

- **A l'échelle de la pêcherie**

Le système de gestion mis en place pour la coquille Saint-Jacques et notamment la réglementation peut inciter les pêcheurs à prendre plus de risque. Cette pêche est connue pour être particulièrement dangereuse notamment à cause de la limitation du temps de pêche et du nombre élevé de navires sur zone. Même si la réglementation est issue des pêcheurs, le respect des règles n'est pas toujours au rendez-vous. Il y a donc un système de surveillance important de la part de l'administration et des pêcheurs eux-mêmes. Une autre conséquence de ce système de gestion stricte est la non-adéquation de l'offre et de la demande. En effet, la limitation des jours de pêche imposés et l'interdiction de captures durant l'été concentrent dans le temps les débarquements de coquille Saint-Jacques provoquant ainsi une baisse des prix à certaines périodes.

- **A l'échelle nationale et européenne**

Cette pêcherie côtière et ses représentants, malgré une bonne écoute des politiques des Côtes d'Armor, ont du mal à faire porter leur voix au niveau national et européen. Ils ont l'impression que la pêche côtière n'est pas assez soutenue. Pourtant, même si la pêcherie est gérée au niveau local, elle est obligée de respecter les contraintes réglementaires de l'Union européenne notamment à travers la PCP. De plus, les pêcheurs évoluent dans un espace dont les usages sont de plus en plus diversifiés et où les conflits d'usage se multiplient. Ils craignent alors une diminution du soutien des instances politiques au profit d'autres secteurs.

## **LISTE DES ACRONYMES**

<b>AMP</b>	<b>Aire Marine Protégée</b>
<b>BQM</b>	<b>Bretagne Qualité Mer</b>
<b>CAD</b>	<b>Côtes d'Armor Développement</b>
<b>CNPMEM</b>	<b>Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins</b>
<b>CRPMEM</b>	<b>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins</b>
<b>CDPMEM</b>	<b>Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins</b>
<b>CODOP</b>	<b>COMités Départementaux Opérationnels du contrôle des Pêches</b>
<b>DCSMM</b>	<b>Directive Cadre sur une Stratégie pour le Milieu Marin</b>
<b>DDTM</b>	<b>Direction Départementale des Territoire et de la Mer</b>
<b>DIRM NAMO</b>	<b>Direction InterRégionales de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest</b>
<b>DML</b>	<b>Délégation à la Mer et au Littoral</b>
<b>EPIC</b>	<b>Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial</b>
<b>FEAMP</b>	<b>Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche</b>
<b>GIFS</b>	<b>Geography of Inshore Fishery and Sustainability</b>
<b>Ifremer</b>	<b>Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer</b>
<b>OMC</b>	<b>Organisation Mondiale du Commerce</b>
<b>OP</b>	<b>Organisation de Producteurs</b>
<b>PCP</b>	<b>Politique Commune de la Pêche</b>
<b>SIH</b>	<b>Système d'Information Halieutique</b>
<b>SSN</b>	<b>Système de Surveillance des Navires par satellite</b>
<b>TAC</b>	<b>Totaux Admissibles de Captures</b>
<b>UE</b>	<b>Union Européenne</b>

## BIBLIOGRAPHIE

**ANONYME**, 2011. *Cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en mer en France métropolitaine*. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, 79 p. [En ligne] [http://www.energie2007.fr/images/upload/eolien\\_offshore\\_110711\\_cdc\\_eolien\\_en\\_mer.pdf](http://www.energie2007.fr/images/upload/eolien_offshore_110711_cdc_eolien_en_mer.pdf). Consulté le 9 décembre 2013.

**BREWER, J.D.**, 2000. *Ethnography*. Open University Press: Buckingham, 10 p.

**CAD22**, 2013. *La coquille St-Jacques du gisement naturel classé de la baie de St-Brieuc*. Rapport de Côtes-d'Armor Développement, 2 p. [En ligne] [http://www.cad22.com/armorstat/filieres\\_economiques/filiere\\_saint-jacques.pdf](http://www.cad22.com/armorstat/filieres_economiques/filiere_saint-jacques.pdf). Consulté le 13 octobre 2013.

**CORRE J.**, 2010. *Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises*. Rapport final, Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins, 202 p.

**CROSS CORSEN**, 2012. *Bilan d'activités CROSS CORSEN 2012*, 48 p. [En ligne] [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan\\_2012\\_CROSS\\_Corsen.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_2012_CROSS_Corsen.pdf). Consulté le 13 décembre 2013.

**FERRACCI F.**, 2011. *Présentation et analyse d'une cogestion de la ressource halieutique au sein d'une aire marine protégée. Exemple de la réserve naturelle des bouches de Bonifacio*. Essai présenté en vue de l'obtention du double diplôme de Maîtrise en Environnement et Master en Ingénierie et Management de l'Environnement et du Développement Durable, 45p. [En ligne] [http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Ferracci\\_F\\_09-01-2012-2011.pdf](http://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2011/Ferracci_F_09-01-2012-2011.pdf). Consulté le 15 février 2014.

**FRANCEAGRIMER**, 2013. *Les chiffres clés de la filière pêche et aquaculture en France*. Edition 2013. Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, 36 p. [En ligne] <http://www.franceagrimer.fr/content/download/23161/191433/file/broch+p%C3%A0che+A4+frDEF.pdf>. Consulté le 24 mars 2014.

**FRANCE FILIERE PECHE**, 2013. *La coquille Saint-Jacques débarque !* Newsletter numéro 2 de novembre 2013, 4 p.

**GAZZANE H.**, 2012. *La Saint-Jacques tend les relations Paris-Londres*. Le figaro, publié le 15 octobre 2012, 1 p. [En ligne] <http://bourse.lefigaro.fr/devises-matieres-premieres/actu-conseils/la-saint-jacques-tend-les-relations-paris-londres-294183>. Consulté le 20 janvier 2014.

**GRENELLE DE LA MER**, 2009. *Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la Mer*. Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 77 p. [En ligne] [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/grenelle\\_de\\_la\\_mer\\_engagements\\_web.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/grenelle_de_la_mer_engagements_web.pdf). Consulté le 8 décembre 2013.

**GARRIC A.**, 2013. *L'éolien toujours à l'arrêt malgré l'appel d'offres du gouvernement*. Edition du Monde du 9 janvier 2013, 1 p. [En ligne] [http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/09/l-eolien-toujours-a-l-arret-malgre-l-appel-d-offres-du-gouvernement\\_1814497\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/09/l-eolien-toujours-a-l-arret-malgre-l-appel-d-offres-du-gouvernement_1814497_3244.html). Consulté le 9 décembre 2013.

**HAY, I.**, 2005. *Qualitative research methods in human geography*. (2<sup>ème</sup> Edition). Oxford University Press: Oxford, 258 p.

**KHAYATI A.**, Août 2011. *Les outils de gouvernance, de gestion et de planification sur le bassin d'Arcachon, quelles implications pour les professionnels de la pêche et de la conchyliculture ?* Projet AGLIA – MAIA, Rochefort, France, 67 p.

**LAUBIER L.**, 2003. *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes*. Académie des Sciences. Rapport sur la science et la technologie n°17. Londres, Paris, Lavoisier, 503 p.

**LE GALLIC, B. FIFAS, S. LESUEUR, M. RONCIN, N. ROPARS-COLLET, C.**, 2010. *Analyse des stratégies de contrôle dans une pêcherie gérée par l'effort de pêche : le cas de la pêcherie de coquilles Saint-Jacques de la baie de Saint-Brieuc*. Natures Sciences Sociétés, 383-394, 11 p.

**LE GALLIC B. ET FOURNIER N.**, 2013. *Relations entre systèmes de gestion et stratégies de valorisation*. Rapport de projet pour la réunion finale du projet ANR-COMANCHE, p. 25.

**LESUEUR, M. RONCIN, N. LE GALLIC, B. ROPARS-COLLET, C.**, 2009. *La pêche de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc : description de la pêcherie et des systèmes de gestion et de contrôle*. Publication AMURE, Série Rapport, 35 p. [En ligne] <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/8.pdf>. Consulté le 13 décembre 2013.

**LE TELEGRAMME**, 2012. *Coquilles Saint-Jacques : trois millions de naissains semés en baie de Saint-Brieuc*. Archive du Télégramme, 1 p. [En ligne] <http://www.letelegramme.fr/ig/generales/regions/finistere/coquilles-saint-jacques-trois-millions-de-naissains-semes-en-baie-de-saint-brieuc-20-06-2012-1744453.php>. Consulté le 2 décembre 2013.

**MACHER C., MERZERAUD M., LE GRAND C., FRESARD M., BERTIGNAC M., FIFAS S., GUYADER O. BIAIS G., LISSARDY M., JADAUD A., LE CORRE G., FRANGOUES K., DAURES F., VAN ISEGHEM, S., RAVEAU A.**, 2011. *Groupe de travail Partenarial pour la construction d'outils bio-économiques d'aide à la décision pour l'aménagement des pêcheries*, Publications électroniques Amure, Série Rapports R-21-2011, 44 p. [en ligne] [http://www.umr-amure.fr/electro\\_rapports\\_amure/R\\_21\\_2011.pdf](http://www.umr-amure.fr/electro_rapports_amure/R_21_2011.pdf). Consulté le 9 décembre 2013.

**MEURIOT E., COCHET Y., FIFAS S., FOUCHER E., GATES J.**, 1987. *Licence de pêche et gestion d'une pêcherie : analyse bio économique de la pêcherie de coquilles Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc*. Rapport économique et juridique de l'Ifremer, n°4, 70 p.

**PICAULT D., LESUEUR M.** 2014a. *Pêche côtière et gouvernance en France*. Rapport d'étude. Axe 1 du projet GIFS. Les publications du Pôle Halieutique AGROCAMPUS OUEST n°20, 20p.

**PICAULT D., LESUEUR M.**, 2014b. *Pêche côtière et gouvernance en France. Le cas de la pêcherie de homard en baie de Granville*. Rapport d'étude. Axe 1 du projet GIFS. Les publications du Pôle Halieutique AGROCAMPUS OUEST n°22, 36p.

**VIDIE A., LESUEUR M. et GOUIN S.**, 2013. *Analyse de l'approvisionnement et des relations entre acheteurs et vendeurs au sein de la filière pêche en Bretagne : les mareyeurs*. Rapport d'étude. Phase 2 du programme Cogépêche. Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST n°15, 45 p.

### **Sitographie**

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES** (page consultée le 7/01/2014), *Les aires marines protégées : des outils pour gérer et préserver le milieu marin*. <http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-protegees>.

**BRETAGNE QUALITE MER** (page consultée le 19/11/2013), *Nos coquillages*. <http://www.bretagne-qualite-mer.com/coquillages/55.html>.

**COMITE NATIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS** (page consultée le 22/11/2013), *La commission « Coquillages de pêche »*. <http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g28&commissions=15>.

**COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE** (page consultée le 22/11/2013), *L'Atlas Réglementaire 2010*. [http://www.bretagne-peches.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=249&Itemid=106](http://www.bretagne-peches.org/index.php?option=com_content&view=article&id=249&Itemid=106).

COMITE DEPARTEMENTAL DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DES COTES D'ARMOR (page consultée le 22/11/2013), *La coquille Saint-Jacques*.  
<http://www.cdpmem22.fr/index.php/la-coquille-saint-jacques> .

IFREMER (page consultée le 22/01/2014). Le projet COMANCHE.  
<http://wwz.ifremer.fr/defimanche/Projets/En-cours/COMANCHE>.

### **Textes réglementaires**

Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010, de modernisation de l'agriculture et de la pêche.

Réalisation, mise en page : Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST

ISSN 2116-8709 (en ligne)

ISSN 2260-0922 (papier)

© 2014, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, sont réservés pour tous les pays

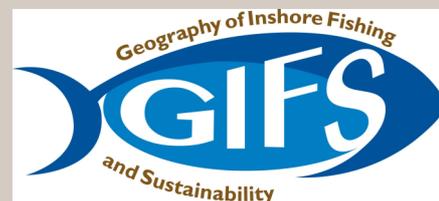
Crédit photos : AGROCAMPUS OUEST

Ce rapport présente les résultats de l'étude sur la gouvernance des pêches côtières entrepris lors du projet GIFS pour le cas d'étude de la pêcherie de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc. L'objectif est de mieux comprendre les différents modes de gouvernance de cette pêcherie et d'identifier la place de la pêche dans cette zone. Les résultats de l'étude donnent un aperçu de la façon dont la communauté de pêcheurs interagit avec les organismes régaliens et les principaux décideurs à différentes échelles de gouvernance (local, national et européenne). AGROCAMPUS OUEST a examiné comment, et dans quelle mesure, les pêcheurs sont engagés dans les structures de gouvernance pour préserver la viabilité économique et sociale de leur communauté. Ces résultats fournissent un exemple de la gouvernance en France, complétés dans le cadre du projet GIFS par d'autres cas d'études en France, en Angleterre, en Belgique et aux Pays-Bas afin de mieux situer le rôle de la pêche côtière dans le cadre du développement durable de la zone côtière.

AUTEURS (AGROCAMPUS OUEST)

David PICAULT  
Marie LESUEUR

Ce rapport a été produit par l'équipe de la Cellule Etudes et Transfert, Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST avec le soutien de l'Union Européenne dans le cadre du projet GIFS : Geography of Inshore Fishing and Sustainability, programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV A 2 Mers Seas Zeeën, cofinancé par le FEDER.



## CONTACTS

- AGROCAMPUS OUEST

Marie LESUEUR : [marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr](mailto:marie.lesueur@agrocampus-ouest.fr)

Cellule Études et Transfert  
Pôle halieutique  
AGROCAMPUS OUEST

65 rue de Saint Brieuc  
CS 84215 • 35 042 Rennes Cedex

<http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/>

ISSN 2116-8709 (en ligne)  
ISSN 2260-0922 (imprimé)